

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# Canicule dans le Maine-et-Loire : la Ville d'Angers annonce un dispositif spécial pour faire face aux fortes chaleurs

Christophe Béchu, maire d'Angers, président d'Angers Loire Métropole, a réuni une cellule vigilance canicule ce matin à 7h30, à l'Hôtel de ville. En présence des adjoints et des services concernés, il a décidé de renforcer les dispositifs de protection et d'accompagnement des Angevins face aux fortes chaleurs et d'adapter certains services municipaux. Une nouvelle réunion de la cellule vigilance canicule est prévue demain matin.

## Des mesures ciblées pour protéger les Angevins

### *Dans les crèches*

La quasi-totalité des crèches municipales disposent désormais d'espaces rafraîchis permettant d'accueillir enfants et personnels dans de meilleures conditions lors des pics de chaleur. Des mesures spécifiques ont été mises en œuvre dans les crèches : utilisation de brumisateurs, hydratation régulière et rafraîchissement fréquent.

### *Dans les écoles*

Tout au long de l'épisode de canicule, et en lien avec les services de l'Education nationale, une attention particulière sera apportée aux écoles **et des mesures ciblées pourront être prises au cas par cas**. Dès vendredi, des ventilateurs et climatiseurs ont été déployés afin d'améliorer le confort des élèves et des équipes éducatives.

Les activités périscolaires seront réorganisées afin de mieux s'adapter aux fortes chaleurs. Les menus de la cantine scolaire seront également ajustés.

### *Dans les EHPAD et résidences autonomie*

Dans les résidences autonomie de la Ville, **les protocoles de vigilance ont également été intensifiés**. Des pièces climatisées sont présentes dans tous les établissements.

Une attention particulière est portée aux résidents les plus à risque, tandis que les soins et animations sont adaptés aux conditions climatiques.

### ***Pour les personnes vulnérables***

**La Ville met en place une veille pour accompagner les Angevins les plus fragiles pendant ces périodes sensibles.** Grâce à cette démarche, chacun peut demander à être contacté régulièrement par des volontaires en service civique (Unis-Cité), des bénévoles ou des agents du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), qui s'assurent que tout va bien et qu'une aide puisse être apportée si besoin.

Cette veille, gratuite, s'adresse aux personnes vivant à domicile qui ont plus de 65 ans ou plus de 60 ans et sont reconnues inaptes au travail, ou encore aux personnes en situation de handicap, de vulnérabilité ou d'isolement. Pour s'inscrire, il faut contacter Cap seniors & aidants au 02 41 05 49 05, par mail [cap.seniors.aidants@ville.angers.fr](mailto:cap.seniors.aidants@ville.angers.fr) ou sur le site de la ville d'Angers : [Se signaler en cas de canicule ou de grand froid : Angers.fr](#). Un formulaire peut aussi être complété dans les résidences autonomie de la Ville.

**Pour les personnes sans domicile, les horaires du PASS sont élargis à toute la journée.**

## **Adaptation des horaires de travail et impacts sur les services**

Les chantiers réalisés par les agents de la Ville d'Angers sont désormais en horaire d'été. La Ville laisse aux entreprises intervenant sur l'espace public le soin d'adapter leurs horaires afin que les ouvriers n'exercent pas leurs activités pendant les heures les plus chaudes de la journée. En conséquence, certains chantiers pourraient débiter plus tôt le matin.

Avec quelques jours d'avance, **les déchèteries passeront dès aujourd'hui aux horaires d'été : l'accès sera désormais autorisé à partir de 7h15 et jusqu'à 14h45.**

A partir de ce jour et pendant toute la durée de l'épisode, **les bibliothèques** de Belle-Beille et Saint-Eloi seront fermées les après-midis.

Les clubs sportifs sont invités à privilégier, lorsque cela est possible, les équipements les mieux ventilés et à éviter le maintien d'activités dans les salles les plus exposées à la chaleur. **Un message de prévention et de vigilance a été transmis aux responsables d'équipements sportifs.** En fonction des conditions de température constatées dans les différents équipements, des adaptations pourront être mises en place.

## **Des lieux frais accessibles à tous**

Pour que les Angevins puissent profiter de lieux de fraîcheur, **l'ouverture des parcs et des jardins sera exceptionnellement élargie, tous les jours, jusqu'à 22h00.** A l'exception du parc de Pignerolle et du parc de la Garenne qui fermeront aux horaires habituels.

Dans ses actions d'information, la Ville d'Angers diffuse des recommandations sur les comportements à adopter lors de fortes chaleurs. Elle met aussi **en ligne un espace dédié qui localise les points d'eau et les endroits offrant de la fraîcheur sur le territoire.** Enfin, des conseils de prévention sont régulièrement partagés via le site Internet et ses réseaux sociaux afin de toucher le plus grand nombre

en période de canicule. Cinq noyades ont déjà été recensées à l'échelle du pays ce week-end, dont l'une sur notre territoire : la Ville d'Angers appelle l'ensemble des Angevins à la plus grande vigilance et à respecter les interdictions de baignade.